



Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°14

| Délibération CA/2022/12/05/01

Séance du : 27 septembre 2021

Lieu : Hôtel du Département, Hémicycle Gérard SAUMADE, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Objet : Désignation de la Vice-Présidence issue du collège départemental

Collège Départemental :

Présents :

- Jean François SOTO, Président Hérault Ingénierie, Conseiller départemental du canton de Gignac
- Claudine VASSAS-MEJRI, Conseillère départementale du canton de Le Crès
- Sylvie PRADELLE, Conseillère départementale du canton de Frontignan

Excusés :

- Marie Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières
- Séverine SAUR, Conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers

Collège des EPCI :

Excusés :

- Alain CARALP, Président de la CC la Domitienne
- Josian CABROL, Président de la CC Minervois au Caroux

Collège des communes :

Présents :

- Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille de Montmel en visio
- Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Vu la délibération AD/190922/H/5 portant désignation de Madame Claudine VASSA MEJRI, conseillère départementale, comme représentante du conseil départemental au sein des instances d'Hérault Ingénierie suite à la démission de Monsieur Pierre BOULDOIRE

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de désigner le Président et les Vice-Présidents

Jean François SOTO expose :

L'article 12 des statuts de l'agence départementale Hérault Ingénierie précise que le Président est issu de plein droit du collège des conseillers départementaux et qu'il est assisté par 2 vice-présidents dont un est issu du collège départemental.

Jean François SOTO explique que Pierre BOULDOIRE ayant démissionné de ses fonctions de conseiller départemental, le siège de vice-président au titre du collège départemental est vacant et qu'il convient de procéder à la désignation d'un(e) nouveau(elle) vice-président(e).

Madame Claudine VASSAS MEJRI fait acte de candidature à ce poste.

Après avoir délibéré :

Le conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Claudine VASSAS MEJRI, Vice-Présidente issu du collège départemental
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions et à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO